



Fiche 1 : Mode d'emploi inscription à l'école du Chêne année 2026/2027

Etape 1 : venir en mairie

Pour valider l'inscription de votre enfant à l'école du Chêne pour la rentrée scolaire 2026/2027, vous devez venir en mairie avec les documents suivants :

- Fiche 2 : fiche de pré-inscription remplie ;
- Fiche 3c : signature du règlement du périscolaire et ses annexes ;
- Fiche 4 : droit à l'image signé et décharge parentale signée (pour les enfants de primaire) ;
- Fiche 5 : contrat de prélèvement signé avec un RIB et la carte d'identité du titulaire du compte (ou d'un des titulaires du compte en cas de compte joint) ;
- Le livret de famille sur lequel apparaît votre enfant ;
- En cas de divorce, fournir un justificatif de l'autorité parentale (jugement de divorce) ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois ;
- Un justificatif de votre quotient familial (à récupérer sur le site de la CAF).

Mairie 21 place Benoit Dubost, 69210 Fleurieux-sur-l'Arbresle

☎ 04 74 01 26 01 – ✉ accueil@mairie-fleurieux.fr

Horaires d'ouverture de la mairie :

	Matin	Après-midi
Lundi		14h – 17h30
Mardi		14h – 17h30
Mercredi	9h- 12 h	
Jeudi		14h – 17h30
Vendredi		14h – 17h30
Samedi	9h- 12 h	

Etape 2 : finaliser l'inscription à l'école du Chêne, sur rdv, avec Mme Chervet, directrice

Ecole du Chêne
438 montée du Chêne
69210 Fleurieux-sur-l'Arbresle

Voir fiche 6 – mot de la directrice



Cordialement,

Diogène BATALLA, Maire